

Monsieur le Rédacteur,

Je vous demande la permission de répondre quelques lignes à une lettre écrite au *Courrier des Deux Charentes* par M. Thibaudeau, de Pérignac, et reproduite dans le numéro du 12 de ce mois.

Ne tenant point à engager de polémique avec le conseiller municipal de Pérignac qui ne dort plus, m'assure-t-on, depuis que l'étude d'huissier de sa commune est privée de titulaire, j'avais laissé passer sans réplique une première lettre qu'il a fait publier dans l'*Indépendant* du 27 septembre dernier, en réponse à celle insérée le 21 août. M. Perrier s'est d'ailleurs chargé de ce soin, et dans le no du 4 courant, il fait bonne justice des explications de M. Thibaudeau, que le plaisant conseiller daigne qualifier de courtois-es, dans son article au *Courrier des Deux-Charentes*.

Je garderais encore le silence, si, non content de nous avoir appris dans une première lettre que ses démarches étaient toutes naturelles, qu'il était étonné des commentaires dont un mystérieux abonné (il est poétique, Thibaudeau !) avait fait de suivre la protestation des six conseillers municipaux de la commune de Pérignac, l'habile rédacteur cette protestation n'avait écrit une seconde fois, pour nous répéter que ses démarches étaient si naturelles qu'il ne comprenait pas qu'elles puissent donner prise aux épigrammes d'un écrivain sans clientèle, se masquant du pseudonyme d'un abonné, pour introduire dans un journal l'échantillon d'une prose qui sent un peu son terroir.

Ces réflexions me paraissent d'une naïveté adorable. Je me demande dans quel but, M. Thibaudeau avait livré à la publicité une pétition adressée au parquet de Saintes, et qui n'avait que faire dans les colonnes de l'*Indépendant*. A qui doit-il s'en prendre, si elle a donné lieu à des commentaires ? Je me suis permis, en gardant l'anonyme que je conserve toujours, lorsqu'il n'est point question de personnalités, non pas de tourner en dérision, mais d'exposer le peu de fondement des considérations émises dans cette protestation. C'était mon droit, et cette façon d'agir n'était nullement inusitée comme veut bien le dire le conseiller municipal Thibaudeau, mais toute aussi naturelle que les démarches publiques de ce dernier. Je ne veux pas revenir sur la question. Je sais, monsieur le Rédacteur, que vous désirez beaucoup que l'incident soit terminé. Il n'en est pas de même de M. Thibaudeau qui emprunte maintenant l'hospitalité du *Courrier des deux Charentes*. Cela ne

m'étonne pas ; et je m'explique facilement cette persistance. En effet, il avait élaboré à grand'peine une phrase, qui, sans le pieux journal, était sur le point de passer inaperçue ; et voir ainsi méconnaître plusieurs heures de travail, voir ainsi disparaître dans l'obscurité, un petit morceau de polémique qui faisait son orgueil, c'était triste, c'était dur à digérer pour le négociant Thibaudeau. Il voulait nous dire que notre prose sentait un peu son terroir. Dieu ! quel coup de massue ! Si après cela, on n'est pas guéri à jamais de la manie d'écrire, il faut être bien incorrigible.

Candide conseiller, va ! Gardez donc secrètes les élucubrations que vous exposez fièrement à vos dix collègues ébahis ; ce sera le moyen d'éviter des commentaires qui vous blessent ; et, ne venez pas vous aviser surtout de donner des leçons de style à quelqu'un qui, sans présomption, en connaît plus que vous, sur ce chapitre-là. M.

(218 - 1873)